

Listes de sélectivité des produits de protection des plantes à l'égard des arthropodes utiles en culture de pommes de terre – Mise à jour 2010.

Les ennemis naturels des insectes jouent un rôle important en agriculture. Ils limitent le développement de nombreux ravageurs et permettent ainsi de réduire les traitements insecticides. L'utilisation de produits non-sélectifs peut, en éliminant ces insectes utiles, favoriser les ravageurs. Les cas les plus courants en pomme de terre concernent le développement rapide de populations de pucerons suite à des applications d'insecticides non sélectifs, qu'ils soient utilisés pour lutter contre les doryphores ou même contre les pucerons. Certains fongicides toxiques pour les insectes utiles peuvent avoir les mêmes conséquences, même si les effets sont moins spectaculaires. La sélectivité des produits de protection des plantes vis-à-vis des insectes utiles est donc un élément important du développement d'une agriculture à la fois durable et économiquement rentable.

Listes de sélectivité

Dans le cadre d'un projet financé par la Région Wallonne et par le SPF Santé Publique, Environnement et Sécurité de la Chaîne Alimentaire, des listes de sélectivité des produits utilisés en pomme de terre vis-à-vis des principaux insectes utiles avaient été dressées en 2004 et mises à jour en 2006 et 2008. Suite à l'apparition de nouveaux produits et au retrait d'anciennes préparations, il nous semble utile de les mettre de nouveau à jour. Les listes mises à jour se trouvent à la page suivant de cette brochure.

La méthodologie suivie est identique à celle des listes précédentes. Les produits autorisés en pomme de terre au 6/04/2010 ont été testés sur les 3 insectes utiles les plus importants en pomme de terre, à savoir une coccinelle, un syrphé et un hyménoptère parasite. En fonction des résultats, les produits ont été classés par couleur pour chaque insecte : sélectif (vert), moyennement sélectif (jaune), peu sélectif (orange) et non sélectif (rouge). A partir de ces tests, 4 listes, correspondant aux différentes périodes d'activité des insectes à protéger, ont été établies :

- La première période (jusqu'au 10 juin) correspond à un moment où les pucerons et les insectes utiles ne sont pas encore présents dans la parcelle. Elle ne reprend que des fongicides, vu que des traitements insecticides à cette époque ne se justifient pas.
- Pendant la seconde période (du 10 juin au 30 juin), les pucerons colonisent les parcelles et sont déjà attaqués par les hyménoptères parasites. Ces derniers sont la clé du contrôle des pucerons à ce moment et limiter leur activité pendant cette période équivaut à favoriser les pucerons. C'est notamment le cas de certains fongicides dont l'usage a été interdit en juin. Les listes de sélectivité pour cette deuxième période sont basées sur les effets des produits sur les hyménoptères parasites.
- Début juillet (troisième période), les syrphes et coccinelles prennent le relais des hyménoptères parasites et sont particulièrement actifs. Les listes sont alors basées sur la toxicité des produits pour ces deux prédateurs de pucerons.
- Après la fin juillet (quatrième période), il n'y a plus vraiment de problèmes de ravageurs du feuillage en pomme de terre et les listes ne reprennent plus que les fongicides (classification basée sur l'effet sur les 3 espèces).

Utilisation des listes

Le choix des préparations se fait à la fois sur base de leur efficacité et de leur sélectivité. Ce choix doit être adapté à la parcelle et au ravageur ou la maladie à contrôler, en privilégiant le produit le plus sélectif lorsque cela est possible. Un produit classé jaune ou orange peut être utilisé, mais uniquement si un produit vert ne peut pas avantageusement le remplacer. L'utilisation d'un produit repris en liste rouge doit être évitée autant que possible, sauf cas particuliers, notamment dans le cas de la gestion des résistances.

Nouveaux produits par rapport à la liste précédente

Au niveau des fongicides, les préparations à base de propinèbe ne sont plus agréées en pomme de terre et ont été retirées de la liste. Deux nouvelles associations font leur apparition : Boscalid + pyraclostrobine (plusieurs formulations, alternariose) et fluopicolide + propamocarbe (Infito, mildiou de la pomme de terre). Ces deux associations sont sélectives pour les arthropodes utiles. Plusieurs insecticides apparaissent pour la première fois dans la liste. Le fluvalinate (Mavrik 2F) est sélectif pour les hyménoptères parasites et classé en liste jaune pour les prédateurs de pucerons. Le thiacloprid (Biscaya) et les pyréthrinés naturels (avec soit du Piperonyl butoxide soit de l'huile de colza comme co-formulant) sont très toxiques pour les insectes utiles et classés en liste rouge.

Contact : Jansen Jean Pierre - Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) - Département Science du Vivant, Unité de Protection des plantes et Ecotoxicologie, 2 chemin de Liroux, 5030 Gembloux.

Sélectivité de pesticides vis-à-vis des insectes utiles en culture de pommes de terre - 06.04.2010

Jusqu'au 10 juin

Peu d'insectes utiles

Fongicides

AZOXYSTROBINE
 BENALAXYL + MANCOZEBE
 BENTHIAVALICARB + MANCOZEBE
 BOSCALID + PYRACLOSTROBIN
 CHLOROTHALONIL
 CHLOROTHALONIL + PROPAMOCARBE
 CYAZOFAMIDE
 CYMOXANIL + FAMOXADONE
 CYMOXANIL + MANCOZEBE
 CYMOXANIL + METIRAME
 CYMOXANIL + PROPAMOCARBE
 DIMETHOMORPHE + MANCOZEBE
 FENAMIDONE + MANCOZEBE
 FLUAZINAM
 FLUOPICOLIDE + PROPAMOCARBE
 HYDROXYDE DE CUIVRE
 MANCOZEBE
 MANCOZEBE + ZOXAMIDE
 MANDIPROPAMIDE
 MANEBE
 METALAXYL-M + FLUAZINAM
 METALAXYL-M + MANCOZEBE
 OXYCHLORURE DE CUIVRE
 SULFATE DE CUIVRE

Légende

Produits Sélectifs

Produits moyennement Sélectifs

Produits peu Sélectifs

Produits non Sélectifs

Produits non agréés à cette période

Du 10 au 30 juin

Colonisation par les hyménoptères parasites

Fongicides

AZOXYSTROBINE
 BENALAXYL + MANCOZEBE
 BENTHIAVALICARB + MANCOZEBE
 BOSCALID + PYRACLOSTROBIN
 CHLOROTHALONIL
 CHLOROTHALONIL + PROPAMOCARBE
 CYAZOFAMIDE
 CYMOXANIL + FAMOXADONE
 CYMOXANIL + MANCOZEBE
 CYMOXANIL + METIRAME
 CYMOXANIL + PROPAMOCARBE
 DIMETHOMORPHE + MANCOZEBE
 FENAMIDONE + MANCOZEBE
 FLUAZINAM
 FLUOPICOLIDE + PROPAMOCARBE
 HYDROXYDE DE CUIVRE
 MANCOZEBE
 MANCOZEBE + ZOXAMIDE
 MANDIPROPAMIDE
 MANEBE
 METALAXYL-M + FLUAZINAM
 METALAXYL-M + MANCOZEBE
 OXYCHLORURE DE CUIVRE
 SULFATE DE CUIVRE

Insecticides

ALPHA-CYPERMETHRINE
 BIFENTHRINE
 CYPERMETHRINE
 DELTAMETHRINE
 DIMETHOATE
 ESFENVALERATE
 FLONICAMIDE
 LAMBDA -CYHALOTHRINE
 FLUVALINATE
 LAMBDA -CYHALOTHRINE + PIRIMICARBE
 PIRIMICARBE
 PYMETROZINE
 PYRETHRINES + HUILE DE COLZA
 PYRETHRINES + PIPERONYL BUTOXIDE
 THIACTOPRID
 ZETA-CYPERMETHRINE

Du 1er au 31 juillet

Colonisation par les coccinelles et les syrphes

Fongicides

AZOXYSTROBINE
 BENALAXYL + MANCOZEBE
 BENTHIAVALICARB + MANCOZEBE
 BOSCALID + PYRACLOSTROBIN
 CHLOROTHALONIL
 CHLOROTHALONIL + PROPAMOCARBE
 CYAZOFAMIDE
 CYMOXANIL + FAMOXADONE
 CYMOXANIL + MANCOZEBE
 CYMOXANIL + METIRAME
 CYMOXANIL + PROPAMOCARBE
 DIMETHOMORPHE + MANCOZEBE
 FENAMIDONE + MANCOZEBE
 FLUAZINAM
 FLUOPICOLIDE + PROPAMOCARBE
 HYDROXYDE DE CUIVRE
 MANCOZEBE
 MANCOZEBE + ZOXAMIDE
 MANDIPROPAMIDE
 MANEBE
 METALAXYL-M + FLUAZINAM
 METALAXYL-M + MANCOZEBE
 OXYCHLORURE DE CUIVRE
 SULFATE DE CUIVRE

Insecticides

ALPHA-CYPERMETHRINE
 BIFENTHRINE
 CYPERMETHRINE
 DELTAMETHRINE
 DIMETHOATE
 ESFENVALERATE
 FLONICAMIDE
 LAMBDA -CYHALOTHRINE
 FLUVALINATE
 LAMBDA -CYHALOTHRINE + PIRIMICARBE
 PIRIMICARBE
 PYMETROZINE
 PYRETHRINES + HUILE DE COLZA
 PYRETHRINES + PIPERONYL BUTOXIDE
 THIACTOPRID
 ZETA-CYPERMETHRINE

Après le 1er août

Fongicides

AZOXYSTROBINE
 BENALAXYL + MANCOZEBE
 BENTHIAVALICARB + MANCOZEBE
 BOSCALID + PYRACLOSTROBIN
 CHLOROTHALONIL
 CHLOROTHALONIL + PROPAMOCARBE
 CYAZOFAMIDE
 CYMOXANIL + FAMOXADONE
 CYMOXANIL + MANCOZEBE
 CYMOXANIL + METIRAME
 CYMOXANIL + PROPAMOCARBE
 DIMETHOMORPHE + MANCOZEBE
 FENAMIDONE + MANCOZEBE
 FLUAZINAM
 FLUOPICOLIDE + PROPAMOCARBE
 HYDROXYDE DE CUIVRE
 MANCOZEBE
 MANCOZEBE + ZOXAMIDE
 MANDIPROPAMIDE
 MANEBE
 METALAXYL-M + FLUAZINAM
 METALAXYL-M + MANCOZEBE
 OXYCHLORURE DE CUIVRE
 SULFATE DE CUIVRE



Contact: J-P Jansen
 Département Science du Vivant, Unité
 Protection des Plantes et Ecotoxicologie
 Chemin de Liroux, 2, 5030 Gembloux

